

Inscriptions 2019-2020

Pour les personnes qui souhaitent se réinscrire : Afin de faciliter l'organisation des groupes et des inscriptions et de rester prioritaires, nous vous remercions de nous apporter le coupon ci-dessous complété, lors des séances de réinscription :

- jeudi 27 juin (18 heures - 19 heures 30)

- samedi 29 juin (10 heures 30 - midi)

lieu : salle Roseau (salle Informatique de l'espace de la Treille)

La séance d'inscription du Forum des associations est exclusivement réservée aux nouvelles inscriptions.

Consignes pour le bon déroulement des séances :

- ☐ Lorsque vous accompagnez votre enfant, assurez-vous de la présence de l'animateur pour la durée de la séance.
- ☐ Merci d'attendre la fin de la séance avant d'entrer dans la salle et de respecter les horaires donnés en début d'année.
- ☐ L'amicale laïque ne pourra être tenue responsable des enfants en dehors des heures de cours.

Lieu des cours : salle Christine Caron, salle du Muguet, Maison de Golène ou salle Félicia Ballanger selon les groupes

Jours et heures : en fonction des différents groupes constitués **définitivement après le forum de début septembre.**

* enfants et jeunes : Lundi -Mardi

9/10/11 ans (né fin 2008/2009/fin 2010): lundi 18h-19h30 salle Caron

11/12 ans (2007/2008) : mardi 18h-19h30 salle Caron

13/14 ans (2005/2006/début 2007) : mardi 19h30-21h salle Caron

15 ans et plus (nés en 2004 et avant) : lundi 20h-21h salle du Muguet

pas de cours pendant les vacances scolaires

*troupes adultes : mercredi - jeudi

*atelier adultes : 1 samedi sur 2

L'activité n'est pas interrompue

pendant les vacances scolaires

pour les adultes

ASSURANCE : L'adhésion comprend une assurance de la Fédération des Amicales Laïques. Cette assurance couvre les participants durant les cours et le spectacle de fin d'année.

COTISATION : 150 € pour les moins de 18 ans, 160 € pour les plus de 18 ans, 120 € pour l'atelier du samedi. Payable en :
- 1 ou 3 chèques à remettre lors de la réinscription, **encaissables en Septembre 2019, Décembre 2019 et Mars 2020**

- CB : 1 ou 3 cartes bancaires dont la première sera encaissée à l'adhésion, les deux autres en décembre et en mars 2020 .
Par ce moyen, vous aurez directement votre attestation d'inscription. Pensez à apporter votre portable pour confirmation par votre banque.

ABSENCES : Notre budget, calculé au plus juste, nous oblige à être rigoureux. Nous ne pouvons tenir compte des absences . **L'animateur devra être prévenu de toute absence prévisible. De plus, cette inscription engage l'adhérent à participer à tous les cours ainsi qu'au spectacle de fin d'année.** Les dates vous seront communiquées à la réunion de rentrée du théâtre (mi-septembre).

DESISTEMENT : **L'inscription vous engage financièrement pour l'année.** L'amicale laïque s'engage auprès des animateurs à poursuivre l'activité jusqu'au terme de la saison. De ce fait, la cotisation sera intégralement encaissée même en cas de désistement en cours d'année. Si entre juin et le début des cours, vous changez d'avis, votre cotisation vous sera intégralement remboursée.

AUTORISATION DROIT D'IMAGE : Conformément à la loi, article 9 du code civil sur le droit à l'image et au son, et à l'article 121-1 du code de la propriété intellectuelle, le théâtre du Marais est autorisé à utiliser les photographies, films et œuvres originales réalisés lors des cours ou des représentations.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE : **L'aide des acteurs et des parents est indispensable** au montage des spectacles (décors, costumes, lumières, son, maquillage, bar, billetterie, coulisses, etc. ...). Si le nombre de volontaires s'avérait insuffisant, le spectacle pourrait être annulé.



REINSCRIPTION THEATRE DU MARAIS HAUTE-GOULAINNE - SAISON 2019/2020

NOMPRENOM

DATE DE NAISSANCE.....

ADRESSE

TEL.....PORTABLE (parent).....

Email : (parent).....

TEL.....PORTABLE (enfant).....

Email (enfant).....

Autorisation parentale (pour les mineurs)

Mr et Mmeresponsable(s) de l'enfant ci-dessus désigné, accepte(nt) les conditions d'inscription, autorise(nt) sa participation à l'activité Théâtre pour l'année 2019/2020 et s'engage(nt) impérativement pour les spectacles de fin d'année.

À HAUTE-GOULAINNE

LE.....SIGNATURE,